

RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉLOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

SOIN DU VELO

- Le vélo tout chemin s'utilise sur route, piste cyclable et chemin carrossable. L'usage tout terrain est proscrit.
- Préserver le vélo des chocs : ne pas descendre des trottoirs en étant sur le vélo, éviter les bosses.
- Maintenir le vélo en bon état de propreté. **Attention** ne pas utiliser de nettoyeur haute pression ou jet d'eau afin de ne pas endommager le circuit électrique
 - ➔ Utilisez une éponge essorée pour nettoyer les parties mécaniques : cadre, roues, pédales...
 - ➔ Utilisez un chiffon légèrement humide pour nettoyer les composants électriques : moteur, contrôleur, batterie et feux. Attention : ne pas toucher les bornes (+) et (-) de la batterie.
- Pour toute autre intervention que la réparation d'une crevaison, regonflage des pneus et resserrage de la visserie, contacter la Communauté de communes.
- Respecter les consignes d'utilisation liées à la batterie.

STATIONNEMENT

- Pour le stationnement temporaire, accrocher le cadre du vélo et la roue avant à un support fixe.
- Ne pas laisser le VAE à l'extérieur pendant une longue période : pour le stockage, installer le vélo dans un espace clôt, abrité des intempéries, de l'humidité, des fortes chaleurs et températures négatives.

PREPARATION

- Vérifier l'état général du vélo : freins, éclairage, sonnette, gonflage des roues...
- Vérifier le chargement de la batterie
- Préparer son itinéraire

CIRCULATION

- Le code de la route s'applique de la même manière à tous les usagers.
- Le port du casque et d'un gilet de haute visibilité est fortement recommandé.
- Indiquer ses changements de direction en tendant le bras.
- Rester à l'écoute : les casques et oreillettes sont interdits.
- Ne pas rouler après avoir bu de l'alcool ou sous effet de stupéfiants.
- En groupe, privilégier la file indienne et ne jamais circuler à plus de deux côte-à-côte.
- Ne pas rester dans les angles morts des bus et poids lourds. Faire attention aux appels d'air.
- Dans les virages, serrer au maximum à droite.
- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- Utilisez, lorsqu'elles existent, les bandes ou pistes et doubles-sens cyclables.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir
- Dans les zones 30 et les zones de rencontre, les vélos peuvent circuler dans les deux sens.
- Ne pas circuler sur les trottoirs.

Retrouvez toutes les consignes de sécurité sur le site de la Sécurité routière

Je déclare avoir pris connaissance des règles d'utilisation

Le à

Signature :